



ORANGE DOIT SE RETIRER DE LA PALESTINE OCCUPÉE !

France Télécom - Orange doit rompre son accord avec Partner Communications, société de téléphonie mobile israélienne actrice de la colonisation de la Palestine.

- France Télécom, en échange d'une redevance, autorise Partner Communications à utiliser la marque Orange et lui procure assistance en marketing et achat de matériel.
- Protestons auprès des responsables d'agences locales Orange.
- Protestons auprès des services commerciaux.

La 4ème Convention de Genève de 1949 interdit l'implantation de population et l'exploitation économique de territoires occupés.

France Télécom - Orange est engagé dans une collaboration avec un partenaire qui :

- viole le droit international et les Conventions de Genève en installant ses 176 antennes et relais, ses boutiques sur des terres confisquées par l'occupation militaire israélienne et les colons
- ne paie pas les taxes dues à l'Autorité Palestinienne pour l'utilisation de ses fréquences
- profite de l'interdiction faite par l'armée israélienne aux opérateurs palestiniens d'installer leurs antennes dans 60% de la Cisjordanie(territoires occupés de Palestine), ce qui oblige les Palestiniens à utiliser les opérateurs israéliens pour les appels entre régions
- assure avec son réseau le service aux colons, aux militaires et à l'armée d'occupation israélienne.

France Télécom - Orange, en concluant cet accord, conforte et soutient la colonisation israélienne. Or la colonisation est illégale et constitue un obstacle majeur à la création de l'État palestinien et à une paix conforme au droit international.

Boycott - Désinvestissement - Sanctions contre l'état d'Israël !

Pourquoi la campagne internationale BDS ?

Le boycott est dirigé contre les autorités israéliennes qui ne respectent pas, au vu et au su des autorités françaises, le Droit Commercial de l'Union Européenne en pratiquant une fraude systématique quant à l'origine des produits qu'Israël met en vente en Europe, ceux issus des colonies en territoire palestinien occupé étant abusivement estampillés «made in Israël».

Mais le boycott vise surtout à sanctionner l'état d'Israël qui bafoue les droits de l'Homme dans les territoires occupés de Palestine. La campagne internationale *Boycott - Désinvestissement - Sanctions* (BDS) a été initiée à la demande de la société civile palestinienne pour que cesse l'impunité dont jouit l'Etat d'Israël qui :

- viole systématiquement le Droit International (résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU),
- viole le Droit Humanitaire (Conventions de Genève interdisant la colonisation, la spoliation et le déplacement de populations en territoire occupé, siège et bombardements de la bande de Gaza) et les Droits de l'Homme (pratique de discrimination selon l'origine des citoyens, emprisonnements massifs de résistants palestiniens parmi lesquels des femmes et des enfants).

La complicité de l'état français est manifeste quand il cautionne, par le maintien de la Circulaire Alliot-Marie, l'inculpation des militants de la campagne BDS. A Perpignan, Yamina Jeanne et Bernard seront jugés le 20 juin 2013 ! Un grand rassemblement de soutien sera organisé ce jour là.

Collectif 66 Paix et Justice en Palestine

Signataires : les Amis du maquis Henri Barbusse ; Les Amis du Monde Diplomatique 66; les amis de la laïcité en Conflent ; Assoc. France-Palestine Solidarité 66; Assoc. Arabo-Turque de l'Ensoleillée ; ASTI66; ATTAC66 ; CNT66 ; Collectif antiOGM66 ; Coup de Soleil des PO ; CMF ; CREF ; les Faucheur-ses Volontaires des PO ; Femmes solidaires ; FSU ; Identité Plurielle ; Initiatives Citoyennes ; Ligue des Droits de l'Homme ; Mouvement de la Paix ; MRAP ; NPA ; NPA Jeunes ; PG 66 ; PCF ; Pôle Ethique ; Renaissance communiste66 ; Solidarité Féminine ; UD CGT 66; Union Syndicale Solidaires